

L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ

Des Canadiens forment une nouvelle génération de professeurs de langue dans huit collèges du sud-est de la Pologne. Grâce à la démocratisation, les étudiants polonais seront désormais libres d'étudier l'anglais, le français ou l'allemand en tant que langues secondes, au lieu du russe.

Afin de former d'urgence 22 000 nouveaux professeurs de langue, la Pologne s'est tournée vers le Canada et d'autres pays, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne. Comme le Canada est le seul à pouvoir fournir des professeurs compétents d'anglais et de français.

Grâce au soutien du Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, 45 professeurs canadiens iront enseigner en Pologne au cours des trois prochaines années, et ils dispenseront aussi une formation avancée au Canada à quelques enseignants et étudiants polonais.

C'est là un des nombreux projets par lesquels le Groupe de travail exécute son mandat : favoriser la démocratie. Cette initiative est parrainée par « Solidarité Europe de l'Est », organisme montréalais à but non lucratif. « Je travaille dans le domaine international depuis 25 ans, de dire le directeur Louis Gibeau, et la réception que les Polonais ont réservée au projet compte parmi les plus prometteuses dont j'aie été témoin. »

Les professeurs sont âgés de 28 à 65 ans et représentent toutes les régions du Canada. « Ce qui caractérise ces personnes, ce sont leurs valeurs, affirme M. Gibeau. Ils veulent vraiment vivre l'aventure et ils ont à coeur de changer le cours des choses. »

Quand le projet prendra fin en 1994, les enseignants canadiens auront formé plus de 900 professeurs polonais.

Les soins de santé

La société torontoise Resources Management Consultants (RMC) conseille le ministère de la Santé et du Bien-être social de la Pologne sur la façon de remettre en état son régime de prestation des soins de santé. « Tous veulent rapidement améliorer les services sociaux, de dire le président de RMC, M. Walter Kudryk. Il s'agit donc de trouver l'équilibre entre ces attentes et les ressources limitées dont on dispose. » Outre qu'il leur faut décentraliser le régime des soins de santé, les Polonais doivent se doter d'un régime national d'assurance-maladie. Ils sont « favorablement impressionnés » par le régime canadien d'assurance médicale, qui comporte des programmes des secteurs privé et public.

« Nous ne faisons pas de sermon, de préciser M. Kudryk. Nous discutons des questions, mais les Polonais doivent eux-mêmes choisir ce qui convient le mieux à leur pays. » La Pologne s'apprête à négocier un prêt de 195 millions de dollars avec la Banque mondiale, pour son secteur des soins de santé. La société RMC espère qu'à la faveur des liens étroits qu'elle entretient avec les hauts fonctionnaires du ministère, des entreprises canadiennes assurant des services de santé auront de meilleures occasions de partager leur savoir-faire avec la Pologne.

Protéger les droits fondamentaux

Le Groupe de travail a surveillé la réalisation de plusieurs projets en Pologne, lesquels ont été couronnés de succès. Au mois d'août dernier, M. J.P. Kingsley, directeur général d'Élections Canada, a conseillé des fonctionnaires polonais sur la réforme électorale. L'Association du Barreau canadien a parrainé des stages de trois mois pour 27 avocats de Pologne et d'autres pays de l'Europe de l'Est. Bon nombre des cabinets et des institutions juridiques participant au projet ont fourni aux stagiaires des mentors juristes parlant leur langue. Le Congrès du travail du Canada a aidé les travailleurs polonais à améliorer les normes de sécurité et de santé au travail, ainsi que les droits de la femme en milieu de travail. ■

*«Ils veulent
vraiment vivre
l'aventure et ils
ont à coeur de
changer le cours
des choses.»*

-Louis Gibeau